



Dissuasion nucléaire française et défense européenne
L'atome peut-il servir la stratégie européenne de la France ?

Mémoire de géopolitique
du CDT Bernard Norbert
dans le cadre du séminaire « Géopolitique de la France »

Directeur : M. REVEILLARD

Mars 2003

Dissuasion nucléaire française et défense européenne

L'atome peut-il servir la stratégie européenne de la France ?

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : LA PREEMINENCE DU NUCLEAIRE

La marginalisation du nucléaire

Un déclin plus que contestable

DEUXIEME PARTIE : LE NUCLEAIRE AU SERVICE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE
DE LA FRANCE

La stratégie de puissance de la France

L'eupéanisation du nucléaire

INTRODUCTION

La dissuasion nucléaire était depuis plus de quarante ans au cœur de la sécurité internationale. C'est sur elle que se focalisait la réflexion de la communauté stratégique, elle était l'objet des échafaudages théoriques les plus complexes, des constructions intellectuelles les plus audacieuses ; bref, elle était le centre de l'analyse stratégique. Dans le schéma intellectuel de la guerre froide, l'ennemi était clairement identifié et l'objet de la dissuasion nommément désigné. Cette dernière consistait dès lors en un jeu essentiellement bilatéral, dont le but était d'empêcher non seulement le franchissement du seuil nucléaire lui-même, mais encore celui du conflit armé entre détenteurs de l'arme nucléaire.

Dès lors que la menace que faisait peser le bloc soviétique sur la communauté européenne s'est éloignée, la situation géopolitique qui se dessine aujourd'hui appelle une série de questions essentielles. Quel est désormais le rôle dévolu aux armes qui, durant quarante-six ans, ont eu pour fonction de prévenir une confrontation Est/Ouest qui aurait pu dégénérer en conflit planétaire ? Le nucléaire est-il voué à ne devenir qu'un élément parmi d'autres de la sécurité internationale ? Ou conservera-t-il, par sa nature même, une fonction prééminente ? Quel rôle pourra-t-il jouer dans un environnement où les risques dits "multidimensionnels" ou "à géométrie variable", se sont substitués à la menace frontale et uniforme ? La France et la Grande Bretagne sont-elles prêtes à partager l'arme nucléaire ? La fonction stabilisatrice de l'atome demeurera-t-elle intacte ? Le nucléaire pourrait-il devenir, au contraire, un perturbateur de l'ordre international ? Les nouveaux membres du club nucléaire feront-ils l'apprentissage de la dissuasion ?

Les postures dissuasives occidentales devront, à l'évidence, subir des ajustements au vu de l'élargissement du champ des menaces et de l'apparition de nouveaux modes de gestion de la sécurité. Cependant, même si la dissuasion nucléaire s'avère, dans certaines situations, totalement inopérante, elle n'est pas morte pour autant. Le concept de dissuasion, fondé sur la menace de représailles

massives, fait toujours partie des règles écrites et admises de la société internationale, et qu'on le veuille ou non, on ne « désinventera » pas le nucléaire. La terrifiante simplicité de la combinaison de ces deux éléments est probablement susceptible de garantir à elle seule la pérennité de la dissuasion nucléaire, dont la puissance, mais aussi, l'étrange fascination qu'elle suscite reposent finalement sur une négation de la sagesse populaire : le pouvoir destructeur de l'arme nucléaire est la meilleure assurance contre son emploi.

Les conflits de Bosnie et du Kosovo ont cruellement rappelé aux Européens que leur destin pouvait se jouer aux portes du vieux Continent et qu'ils ne pourraient indéfiniment remettre leur sécurité entre les mains des Etats-Unis d'Amérique. Parallèlement, l'allongement de la liste des pays en voie de développement soupçonnés de nourrir des ambitions dans le domaine des armes de destruction massive et l'accroissement de la portée des vecteurs provoquent l'apparition de vulnérabilités nouvelles et d'incertitudes auxquelles l'Europe devra apporter une réponse. Face à une telle situation, quelles peuvent être les voies empruntées par le Vieux Continent ? Et quelle contribution la France peut-elle y apporter ?

D'un point de vue géopolitique, l'un des principaux axes d'effort de la France consiste à promouvoir la construction européenne et, subsidiairement, son pendant militaire, l'Europe de la défense. En effet, en se taillant une place centrale dans la construction européenne, la France espère atténuer l'affaiblissement inexorable de son influence dans le monde. Elle envisage ainsi de se servir du potentiel politique, économique et militaire de l'Europe comme d'un démultiplicateur de forces pour raviver son rayonnement international et défendre ses intérêts de puissance. Cependant, si cette vision paraît relativement simple, sa mise en œuvre politique et diplomatique se révèle quant, à elle, d'une extrême complexité et exige une très grande subtilité. En effet, l'équation que la France est amenée à résoudre fait intervenir de très nombreuses variables : la relation spéciale anglo-américaine, le couple franco-allemand, l'OTAN, les pays neutres de l'union européenne, sans oublier, bien entendu, deux paramètres impondérables : le temps et l'actualité

internationale.

Cependant, face à ce défi, la France n'est, fort heureusement, pas démunie puisqu'elle dispose, pour ne citer que ceux-là, de deux atouts militaires de taille : sa dissuasion nucléaire et son potentiel conventionnel. Pour autant, si leur intégration dans le dispositif politico-militaire européen semble à plus ou moins long terme inéluctable, il ne doit pas se faire à n'importe quel prix. Ainsi, l'architecture qui sera retenue, par exemple, pour élargissement de la dissuasion nucléaire française au territoire européen, ramènera directement à la problématique plus générale de la construction politique de l'Europe à savoir : Europe fédérale ou Europe intergouvernementale.

PREMIERE PARTIE : LA PREEMINENCE DU NUCLEAIRE

1. Marginalisation du nucléaire

Parce qu'elle constituait, par le passé, un gage absolu de sécurité et un formidable instrument de puissance et de rayonnement politique, l'arme nucléaire s'est forgé une place centrale dans les systèmes de défense des pays détenteurs. Aujourd'hui, force est de reconnaître que face à la diversification des menaces militaires et du terrorisme, le spectre d'emploi ou de non-emploi du nucléaire s'est considérablement rétréci¹. Le concept de dissuasion nucléaire ne peut s'appliquer par exemple à nombres de crises qui enflamment notre planète. En effet, les guerres civiles, les guérillas et les nouvelles formes de terrorisme qui se multiplient depuis la chute de l'empire soviétique ne peuvent trouver de réponse au travers de l'arme atomique. De même, le risque d'entraînement d'un conflit conventionnel vers des

¹ TERTRAIS B., L'arme nucléaire après la guerre froide, Paris, Economica, p35-38

représailles nucléaires massives, autrefois grandement redouté, s'est quelque peu estompé. L'évolution des mentalités, l'avènement de juridiction internationale et la prévalence des droits de l'homme contribuent d'une certaine manière à mettre l'arme nucléaire « hors la loi ». Enfin, aujourd'hui encore plus que naguère, les nations recourent à des « stratégies globales ou des stratégies de contournement » pour réaliser leurs ambitions régionales ou mondiales et les stratégies militaires ne sont plus désormais qu'un moyen parmi d'autres de parvenir à ses fins. Les guerres nouvelles ne se gagnent plus forcément sur les champs de batailles et la force militaire n'est plus toujours synonyme de puissance. Des champs de forces peuvent également s'établir de manière plus insidieuse dans d'autres domaines, comme par exemple, l'économie ou la culture. D'une manière plus globale, il semble donc que nous assistions à une certaine marginalisation de l'arme nucléaire.

1.1. Une instabilité chronique

1.1.1. Multiplication des acteurs

La chute de l'empire soviétique à l'aube des années 90 a profondément modifié la donne géopolitique et géostratégique mondiale. Le spectre d'un choc frontal mettant en jeu les forces nucléaires des deux superpuissances s'est pour le moins éloigné et un immense vide stratégique a succédé à la dislocation du pacte de Varsovie. Les revendications ethniques, communautaires ou religieuses, autrefois étouffées par la chape de plomb qui pesait sur les républiques socialistes, se font jour et provoquent l'émergence d'une multitude de conflits inter et intraétatiques qui se déroulent parfois aux portes de l'Europe². Ces derniers résultent d'une modification brutale des champs de forces ou de puissance qu'exerçaient autrefois les deux superpuissances sur les Etats de faible ou de très faible envergure situés à leur

²CHAUPRADE A., « La balkanisation des conflits », p66-77, in PASCALLON P.(dir), Quelle politique de défense pour la France à l'aube du XXIème siècle ? , L'Harmattan, 2000

périphérie³. L'équilibre des pressions s'est donc rompu avec la dislocation de L'URSS. Dans le même temps, le démembrement des républiques socialistes soviétiques a favorisé l'émergence d'une multitude d'Etats indépendants qui développent des ambitions régionales et qui, finalement, provoquent une recrudescence de la prolifération et de l'instabilité. S'ajoute à ce phénomène, la déliquescence de l'appareil d'état russe et du département de la Défense qui favorise grandement la fuite des cerveaux, du savoir-faire et une dangereuse dissémination des matières fissiles. Le nucléaire semble désormais davantage contribuer au désordre et à l'instabilité générale qu'à apaiser le monde.

1.1.2.Des fractures profondes et vivaces

La fin de la guerre froide consacre l'économie de marché comme unique modèle de développement et inaugure une ère de grande prospérité caractérisée par une intégration croissante des économies nationales dans un vaste marché mondial où la concurrence est féroce et où pratiquement tous les coups sont permis. Prôné par les Occidentaux qui en sont les principaux dépositaires, ce modèle de développement n'a malheureusement pas encore permis le décollage des pays en voie de développement puisque seuls les USA, l'Europe et une partie de l'Asie bénéficient de la manne financière. Le fossé se creuse donc entre, d'un côté, certaines régions du globe oubliées par la mondialisation, comme l'Afrique ou certains pays arabes, et, de l'autre côté, le monde occidental. Cet état de fait conjugué à une croissance démographique endémique, une instabilité politique chronique et l'absence de perspective de redressement proche alimentent, dans ces Etats, un violent ressentiment de la population à l'égard des pays riches. De plus, l'absence de signes tangibles de développement économique durable qui prévaut dans ces pays depuis leur accession à l'indépendance décourage les investisseurs étrangers et suscite le désintéressement

³ TERTRAIS B., L'arme nucléaire après la guerre froide, Paris, 1994, Economica, P35-38

des pays riches qui, depuis quelques années, réduisent considérablement leurs aides financières et techniques. Celles-ci s'apparentent désormais davantage à une sorte de caution morale qu'à un réel pari sur l'avenir.

Enfin, les attentats du 11 septembre 2001 ont fait éclater au grand jour, de manière brutale et cruelle, la profonde fracture "civilisationnelle" et religieuse qui sépare le monde occidental, d'une part, et le monde musulman, d'autre part. En effet, celui-ci supporte de plus en plus mal un impérialisme occidental qui se manifeste par une tentative maladroite et à peine voilée d'imposer sa conception politique, économique et bien trop souvent philosophique du monde. Bien que d'aucuns opposent à cette division "civilisationnelle" du monde la grande diversité et la faible unité des musulmans, force est de reconnaître qu'il existe un véritable front du refus face au diktat occidental, dimension qu'il serait dangereux d'ignorer.

Dans un tout autre registre, l'autre rupture que l'on peut identifier réside dans la difficulté croissante des Etats de réguler et contrôler les processus transnationaux qui s'opposent, ou plutôt, défient leur souveraineté. Ces forces "transétatiques" se manifestent dans de nombreux domaines de l'activité humaine et exploitent les faiblesses des juridictions internationales et nationales. Il peut s'agir par exemple d'activités économiques parfaitement légales comme celles conduites par des multinationales qui délocalisent leurs sièges sociaux dans des paradis fiscaux ou leur centres de production dans des pays émergents, par nature, socialement moins contraignants. Ce peut être, à l'opposé, des activités purement criminogènes qui s'étendent de manière tentaculaire et s'appuient sur des organisations parfaitement structurées capables de se redéployer rapidement et en bon ordre à la première menace. Ce peut être enfin, à l'échelle planétaire, l'action coordonnée de groupes de contestations ou de revendications.

1.2. Les nouvelles menaces

1.2.1. un terrorisme d'un genre nouveau

L'attentat perpétré par le réseau terroriste Al Qaïda contre les Twin Towers a, une fois le choc émotionnel dissipé, remis à l'ordre du jour une menace qui relevait, jusqu'alors, d'après les analystes, de la plus pure science-fiction. Alors qu'à l'Est, la désagrégation des systèmes étatiques de contrôle des matières fissiles et la dissémination des technologies sont avérées, une agression teintée de nucléaire exercée par des organisations non-étatiques devient plus probable. Ces attaques pourraient, par exemple, se produire par contamination radioactive ou par explosion d'un engin atomique rudimentaire. Elles auraient des conséquences désastreuses et compliqueraient singulièrement la problématique de la dissuasion. En effet, le concept de la dissuasion nucléaire serait repoussé en dehors des limites de son champ d'application habituel et se révélerait parfaitement inadapté⁴. Comment reconnaître un tel agresseur, identifier ses intérêts vitaux et, in fine, le menacer de représailles⁵ ?

L'avènement d'un terrorisme transnational pourrait par ailleurs être favorisé par le crime organisé qui utilise des réseaux, des systèmes d'acheminements et des méthodes somme toutes assez similaires et avec lequel des collusions de circonstances ne peuvent être exclues. En effet, le financement d'organisation d'une telle envergure ne peut se concevoir sans le relais d'une économie souterraine fortement structurée.

Parallèlement, la résurgence d'une menace terroriste internationale a, de facto, relancé les réflexions de la France, et plus généralement du monde occidental, sur l'impérieuse nécessité de préserver son intégrité territoriale et d'assurer la protection des populations face à des menaces par nature insidieuses et imprévisibles. Ainsi, l'analyse systématique qui a succédé aux événements du 11 septembre 2001 a permis

⁴ TERTRAIS B., L'arme nucléaire après la guerre froide, Paris, 1994, Economica, p35-38

⁵ TANDONNET J., La dissuasion nucléaire après le 11 septembre 2001, défense nationale, mai 2002

d'identifier d'autres faiblesses, notamment, celle qui assure l'interface entre les domaines civils et militaires du nucléaire. Ces installations, dépôts de déchets radiologiques ou encore centre de retraitement peuvent devenir la cible privilégiée de réseaux terroristes comme d'armées régulières puisque leur destruction volontaire ou involontaire, lors d'un affrontement conventionnel, ne peut être totalement écartée. En effet, leur anéantissement par l'un des bellicistes serait une manière de signifier à l'adversaire que le seuil de tolérance nucléaire est sur le point d'être franchi. Ainsi, la simple présence d'installations nucléaires civiles ou militaires pourrait constituer pour un agresseur potentiel son niveau de dissuasion minimale.

1.2.2. Les menaces biologiques et chimiques

L'implication que pourrait avoir l'usage d'armes chimiques et biologiques dans le mécanisme de la dissuasion nucléaire suffit, à elle seule, à classer ces dernières dans les armes de destruction massive. Mais la principale difficulté réside dans le fait que la grande majorité des pays détenteurs de l'arme nucléaire se sont engagés à n'employer leur arsenal que contre un adversaire disposant d'un armement identique. Or, ces mêmes Etats sont en général signataires de la convention internationale de Genève qui prohibe la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques. Comment peut-on concevoir que des Etats disposant d'une arme aussi redoutable que l'atome puissent se trouver théoriquement démunis face à des pays détenteurs de simples capacités chimiques et biologiques ? L'accélération de la prolifération balistique confère, aujourd'hui, aux armements chimiques et biologiques, une dimension nouvelle⁶ à laquelle la dissuasion nucléaire ne peut malheureusement pas, dans bien des cas, répondre.

⁶ CARMONA R., La prolifération des armes de destruction massive, défense nationale, n°7, juillet 2001, p75-76

1.3. La National Missile Defense

Lancé en 1983 par le Président Reagan, comme un défi à l'adresse des Soviétiques, le projet d'IDS (Initiative de Défense Stratégique) n'était en vérité qu'un formidable coup de bluff. Pourtant, si ce projet fut enterré parce qu'irréaliste et irréalisable, le concept fut repris quelques années plus tard, beaucoup plus modestement. Renommé NMD, pour National Missile Défense, il consiste désormais à assurer la protection du territoire national américain contre trois types de risques : les lancements non autorisés, les lancements accidentels et les frappes limitées en provenance d'un pays tiers. La réussite de ce programme pharaonique se pose aux Américains comme un véritable challenge scientifique, humain et financier. Basé sur une technologie audacieuse « hit to kill », il sera mis en place selon trois étapes successives : la première phase, 2000-2005, verra l'installation du radar SHF en Alaska et de 20 intercepteurs aux Etats-Unis, la deuxième phase, 2005-2007, sera consacrée à la mise en place de 80 intercepteurs complémentaires et enfin la dernière phase, 2007-2011, assurera le renforcement du système.

Ce programme suscite, d'ores et déjà, les interrogations et les inquiétudes de l'ensemble de la communauté des EDAN et des ENDAN, car sa mise en service ne peut que rompre l'équilibre traditionnel des forces en présences⁷. En effet, non seulement, il mettra les Etats-Unis à l'abri des attaques nucléaires de faible envergure en provenance des fameux Rogues States, mais, il réduira également l'efficacité des arsenaux rustiques et limités de certains pays comme celui de la Chine⁸. Ce dispositif ne pourra que dévaloriser le rôle de l'atome puisque la riposte nucléaire face à une attaque limitée ne sera plus inéluctable. Néanmoins, cette analyse demande à être nuancée, car, il semble bien que, dans l'esprit des dirigeants américains, le NMD n'ait pas vocation à supplanter l'arsenal nucléaire existant, mais plutôt, à le compléter. Les Américains ne sont pas disposés à remettre leur destin entre les mains d'un système

⁷ JOSPIN L., Allocution IHEDN, 22 octobre 1999

⁸ DE VILLEPIN X., Les enjeux de la défense nationale antimissiles aux Etats-Unis, op. cit., p47-48

dont l'efficacité n'est pas totalement garantie. Enfin, en dépit des discours rassurants et des propositions de déploiement au-dessus du territoire européen, le projet américain laisse toujours planer un certain doute sur la fiabilité du lien transatlantique et la protection qui lui est associée. Fort d'une telle NMD, les Etats-Unis ne seraient-ils pas tentés de revenir à une certaine forme d'isolationnisme et de délaisser ses partenaires européens ? Ou, bien au contraire, la protection de son territoire étant renforcée, l'oncle Sam ne serait-il pas tenté d'intervenir davantage et d'instaurer un nouvel ordre international dont il serait le dépositaire et le garant ?

1.4. Le primat économique

Parmi les facteurs susceptibles de remettre en cause le primat nucléaire, certains analystes et dirigeants politiques tiennent la puissance économique comme première. En effet, ils considèrent que, pour faire valoir ses intérêts ou son rayonnement, les moyens militaires sont aujourd'hui inadaptés et dépassés et que les différents entre Etats doivent se régler sur les marchés économiques plutôt que sur les champs de bataille. Autrement dit, ils estiment que de nos jours, une grande puissance se définit moins par son statut nucléaire que par sa performance économique⁹. Ces mêmes experts ne parlent-ils pas d'ailleurs à ce propos de « géoéconomie » ? C'est en vertu de telles considérations que certaines puissances économiques dépourvues d'arsenal nucléaire contestent la place particulière qui est donnée aux Etats nucléaires dans le concert des nations et, notamment, le rôle majeur que leur confère leur siège permanent au conseil de sécurité. L'action de ces Etats vise donc tout naturellement à dévaloriser le rôle du nucléaire dans les relations internationales. Cependant, force est de constater que si l'analyse des rapports de force centrée sur l'économie a connu un certain engouement, elle touche, en réalité, rapidement ses limites. L'échec de l'embargo économique contre Irak prouve, s'il était nécessaire, que l'action dans le

⁹ SCHMITT B., L'Europe et la dissuasion nucléaire, Cahiers de Chaillot, octobre 1997

seul champ économique ne suffit pas toujours à faire entendre raison aux Etats les plus récalcitrants.

1.5. Le nucléaire hors-la loi

L'opinion publique des pays officiellement détenteurs de l'arme nucléaire cultive, bien souvent, malgré elle, le paradoxe. En effet, bien qu'elle soit parfaitement consciente de la nécessité de disposer d'un arsenal nucléaire capable de garantir sa sécurité et sa pérennité, son action contribue, par ailleurs, à faire évoluer le droit international dans un sens parfois contraire à ce principe. En effet, les pays occidentaux se posent en fervents défenseurs du droit international et militent en faveur d'une plus grande protection des biens et des personnes civiles dans les conflits. C'est à ce titre que les forces armées françaises ont adopté le droit des conflits armés et que la diplomatie française a activement contribué à l'avènement de la CPI (Cour Pénale Internationale) dont l'article 5 de son statut stipule que les attaques délibérées contre la population civile, en général, ou contre des civils, ne participant pas directement aux hostilités, relèvent de sa compétence. Comment concilier une doctrine nucléaire du faible au fort ou de frappes anti-cité et la reconnaissance d'une telle juridiction¹⁰?

L'opinion publique internationale conteste le rôle du nucléaire parce qu'elle n'est plus disposée à cautionner une paix qui repose sur la menace de représailles massives et qui s'oppose en cela à ses plus élémentaires croyances philosophiques et religieuses.

2. Un déclin contestable

Si un certain nombre de facteurs viennent à relativiser la place du nucléaire

¹⁰ ZBIENEN R., Droit international et dissuasion nucléaire, défense nationale, avril 2000

comme instrument de puissance et de rayonnement politique et tendent à le reléguer à un simple rôle défensif, une analyse géopolitique et géostratégique poussée démontre qu'au contraire, aujourd'hui plus que jamais, il se situe au centre des relations internationales. En effet, les difficultés rencontrées par la communauté internationale pour faire respecter les traités de désarmement, l'essor de la prolifération N.B.C.(Nucléaire, Biologique et Chimique), le blocage des discussions et le double jeu des grandes puissances nucléaires relancent une course aux armements rampante dans laquelle l'atome retrouve toute sa légitimité et son crédit.

2.1.Le désarmement en panne

2.1.1.Les raisons politiques

Les causes politiques du blocage du désarmement sont variées et multiples. Il s'agit bien entendu des nouveaux risques, des nouvelles menaces, des facteurs de crises et de prolifération, des nouveaux enjeux économiques des conflits, du contexte géopolitique et géostratégique actuel tels qu'ils viennent d'être dépeint.

Cependant, si les sources de blocages sont nombreuses, certaines d'entre elles, doivent, compte tenu de leurs incidences probables sur la sécurité internationale, requérir toute l'attention et la fermeté de la communauté des Etats. La situation en Corée du Nord et en l'Irak est, à ce titre, particulièrement préoccupante. En effet, non seulement, ces deux pays transgressent ouvertement leurs engagements internationaux, mais leur refus des contrôles et des inspections en armement paralyse et discrédite l'action de l'ONU et laisse planer le plus grand doute sur l'état d'avancement de leurs programmes militaires et sur leurs intentions politiques réelles.

Concomitamment, l'accroissement des tensions indo-pakistanaïses et indo-chinoïses sur toile de fond nucléaire témoignent des ambitions régionales de ces pays en Asie du sud. Cette rivalité provoque une véritable course aux armements à laquelle la Chine consacre une part importante de ses ressources et qui, par effet

d'entraînement, précipite la décision américaine de bâtir au plus vite un bouclier antimissile.

2.1.2. Les impasses

Au niveau bilatéral :

Les accords START I et START II (Strategic Arms Reduction Talks : négociations sur la réduction des armements stratégiques) ont été respectivement signés le 31 juillet 1991 par les Etats-Unis et l'URSS, pour le premier, et le 3 janvier 1993 par les Etats-Unis et la fédération de Russie, pour le second. Ils avaient pour ambition de limiter de façon drastique les arsenaux nucléaires (nombre de vecteurs et de têtes nucléaires) des deux grandes puissances militaires. Malheureusement, bien que l'effort soit louable, la lenteur avec laquelle la Douma s'est décidée à ratifier START II et les atermoiements des deux grands concernant la révision du traité ABM ont gravement nuit au processus de désarmement en général et aux éventuels pourparlers START III, en particulier. Dans le même temps, on enregistre peu de progrès significatifs dans le différend qui oppose la Corée du Nord aux Etats-Unis tandis que le conflit israélo-palestinien ne semble pas devoir être résorbé plus rapidement. Bien entendu, ces impasses retentissantes ne sont pas sans impact sur les processus multilatéraux de désarmement.

Au niveau multilatéral :

La situation n'est guère plus encourageante dans les instances de négociations multilatérales puisque les blocages y sont tout aussi nombreux et persistants. On peut citer pour mémoire les difficultés rencontrées au sujet du traité d'interdiction de fabrication de matières fissiles à des fins militaires, l'impasse sur l'élaboration d'un protocole de vérification additionnel à la convention de 1972 interdisant les armes

bactériologiques et chimiques, le refus du sénat américain le 13 octobre 1999 de ratifier le C.T.B.T(Comprehensive nuclear Test ban Treaty) ou encore la réticence des Etats arabes à ratifier la Convention de Paris du 13 janvier 1993 sur l'interdiction des armes chimiques(arme de dissuasion du pauvre face au nucléaire Israélien).

2.1.3.Les causes économiques du réarmement

Si l'on savait depuis longtemps que le domaine de la recherche et de l'industrie militaire était intimement lié à l'économie, bien peu pouvait prédire la récente accélération du phénomène. A tel point que face à des rapports de synergie aussi étroits entre les secteurs civils et militaires, l'opportunité d'investir dans la défense nationale ne se pose plus, comme autrefois, seulement en termes de sécurité et de puissance, elle se pose également en termes sociaux et économiques. Enfin, dans un contexte économique plutôt favorable, tel que le connaît le monde occidental depuis quelques années, le dilemme « beurre ou canons » se pose moins cruellement aux dirigeants politiques.

Sans pour autant conclure que le changement de conjoncture économique est à l'origine de la reprise de la course aux armements, nous pourrions plus simplement avancer que les conditions économiques d'une relance sont remplies¹¹.

2.2.La prolifération des armes de destructions massives et des vecteurs

2.2.1.La prolifération nucléaire

Le panorama nucléaire mondial devrait en théorie être plutôt dégagé puisque officiellement seuls cinq Etats disposent de l'arme nucléaire : les Etats-Unis, la

¹¹ FONTANEL J., « Les causes économiques d'un réarmement rampant », p130, in PASCALLON P.(dir), Quelle politique de défense pour la France à l'aube du XXIème siècle ? , L'Harmattan, 2000

Russie, la République Démocratique Populaire de Chine, la Grande-Bretagne et la France. Malheureusement, la prolifération plus ou moins ouverte de nombreux pays situés dans des zones d'instabilité chronique complique singulièrement l'équation nucléaire mondiale. En effet, depuis leurs essais réalisés en 1998, l'Inde et le Pakistan revendiquent le statut de puissance nucléaire tandis qu'Israël, soucieux de dissimuler la nature et les caractéristiques de son arsenal, n'en fait officiellement pas état¹². A l'inverse, la Corée du Nord souffle le chaud et le froid et laisse planer un doute insupportable sur ses intentions réelles. A l'autre extrême, des Etats comme le Brésil ou l'Argentine ont renoncé à la course au nucléaire qu'ils se livraient tandis que l'Afrique du Sud, unique modèle du genre, a démantelé ses moyens nucléaires pourtant acquis à grand peine durant l'embargo. Mais, comme le souligne la déclaration du Sommet de Washington du 24 avril 1999 publiée à l'occasion du 50^{ème} anniversaire de l'O.T.A.N., si la surveillance et le contrôle de la prolifération nucléaire restent une priorité essentielle de l'alliance, les difficultés techniques liées à la mise au point d'un armement opérationnellement efficace, permettent, contrairement aux armements chimiques, de circonscrire plus nettement cette problématique.

2.2.2. La prolifération chimique

La prolifération des armes chimiques, véritable arme de destruction massive du pauvre parce que facile à fabriquer et nécessitant des installations peu onéreuses, touche désormais une grande partie des Etats du Tiers-Monde. En effet, depuis les années 1970, le nombre de pays détenteurs d'armes chimiques a augmenté de manière inquiétante, et, ce, notamment, à proximité des foyers d'instabilité que sont le Moyen-Orient et l'Asie. Ainsi, les pays proliférants ou suspectés de l'être sont au Moyen-Orient, l'Iran, l'Irak, l'Egypte, la Libye, la Syrie et Israël et en Asie, l'Inde, le

¹² La dissuasion nucléaire est-elle encore nécessaire dans le contexte géostratégique actuel ? , Rapport du Comité 6, 52^{ème} session nationale, IHEDN, Paris, 1999

Pakistan, la Birmanie, Taiwan et la Corée du Nord.

2.2.3. La prolifération biologique

Les agents biologiques se distinguent des agents chimiques par leur relative fragilité, mais aussi, par leurs effets qui sont, par nature, difficilement mesurables, quantifiables et donc prévisibles dans le temps et dans l'espace. Par ailleurs, à moins d'avoir vacciné ses troupes et sa population, l'utilisateur n'est jamais à l'abri d'un effet boomerang dévastateur. Enfin, ces agents pathogènes, par essence, fragiles, exigent des moyens de confinement et de stockage complexes et onéreux, tandis que la préservation de leur nocivité lors des tirs balistiques requiert des techniques plutôt sophistiquées qui sont actuellement hors de portée d'un grand nombre d'Etats.

Malgré tout, même si la prolifération de ce type d'armes est limitée et délicate, il n'en demeure pas moins, qu'aujourd'hui, une bonne douzaine d'Etats sont suspectés de mener des programmes de recherche à des fins militaires.

2.2.4. Les missiles

Le développement et la fabrication de missiles supposent de détenir d'un savoir-faire élevé dans un vaste nombre de domaines de pointe comme, par exemple, l'électronique, l'informatique ou l'aérodynamique, mais, ils supposent également de bénéficier d'une confortable assise industrielle. Les coûts de production ou d'acquisition de ces systèmes sont tels que la quantité de vecteurs détenue par les pays proliférants reste toujours très faible. C'est pourquoi, la nécessaire rentabilisation de l'investissement passe par une optimisation la charge militaire en ayant recours à des armes de destructions massives, éminemment plus dévastatrices que les armes conventionnelles. Ainsi, la possession de missiles de portée suffisante constitue un gage d'autonomie des pays détenteurs vis à vis des Etats qu'ils menacent, en les dissuadant d'interférer dans leurs affaires intérieures ou dans leur

zone d'intérêt immédiat. Bien entendu, ce chantage peut également s'exercer contre des pays développés qui tenteront, de leur côté, de s'y soustraire en développant des capacités antimissiles, lesquelles pourraient ensuite être contrées par des missiles plus performants ou plus nombreux. Cet éternel combat du glaive et du bouclier constitue, sans nul doute, un des principaux moteurs de la course aux armements. C'est ainsi que, faute d'un contrôle vraiment efficace des transferts de technologie, de nombreux pays du Moyen-Orient ou d'Asie ont fait l'acquisition de systèmes de défense antimissile.

2.3.1.L'attitude des deux grands : Russie et USA

La Fédération de Russie qui souffre d'avoir perdu de son influence sur la scène internationale et d'un véritable délitement de son économie tente désespérément de préserver sa place dans le concert des nations en misant sur un de ces derniers étalons de puissance, sa force nucléaire. Même si, de l'aveu du commandant en chef des forces des fusées stratégiques, les contraintes budgétaires actuelles ne permettent pas d'envisager une autre alternative à S.T.A.R.T II¹³, la Russie entend, néanmoins, maintenir une capacité nucléaire efficace, suffisante et orientée tous azimuts. C'est ainsi que cette contraction du dispositif s'est également accompagné de certains aménagements doctrinaux révélateurs de la nouvelle philosophie russe. Comme le stipule le nouveau concept de sécurité nationale, signé le 10 janvier 2000 par Vladimir Poutine, lorsque tous les moyens de régler une crise ont échoué ou se sont avérés inefficaces, la Russie ne s'interdit plus de recourir au nucléaire. L'abaissement du seuil d'emploi théorique de l'atome, permet à la Russie de faire valoir pleinement un de ses tous derniers atouts en accroissant, de ce fait, sa liberté de manœuvre¹⁴.

Pour leur part, les Etats-Unis d'Amérique ne semblent pas, dans un avenir

¹³ KILE S., Nuclear Arms Control and non-prolifération, Spiri Yearbook, 1999

¹⁴ DURAND E., Retour vers le futur I : les premiers éléments de la nouvelle doctrine nucléaire américaine, Le débat nucléaire, Paris, CIRPES, n°36, janvier 1998, p4

proche, être disposé à remettre en cause leur dispositif de dissuasion nucléaire¹⁵. En effet, dans le débat qui oppose les partisans d'une dissuasion minimale articulée autour d'une centaine de têtes et les tenants d'un nombre de têtes maintenu aux alentours de ce que pourrait un accord du type S.T.A.R.T.III, ce sont les plus conservateurs qui l'emportent et qui obtiennent les faveurs du congrès. En outre, qu'on ne s'y trompe pas, si la plupart des programmes militaires nucléaires privilégie la remise à niveau de l'environnement au détriment des armes proprement dites, c'est que l'intégration de liaisons extrêmement haute fréquence pour le contrôle de tir des missiles Minuteman ou encore le renforcement de la capacité de relocalisation des cibles sont tout aussi fondamentaux pour l'efficacité globale de la dissuasion nucléaire américaine. Enfin, le refus du sénat américain de ratifier le C.T.BT. en dit long sur les intentions réelles des dirigeants américains qui refusent visiblement de se lier les mains.

On peut donc considérer que l'attitude des grandes puissances nucléaires est pour le moins équivoque puisque au-delà des discours idéologiques en faveur du désarmement et de la non-prolifération, ces dernières œuvrent sans scrupule pour conserver et accentuer leur longueur d'avance sur les ENDAN (Etats Non Doté d'Armes Nucléaires), mais aussi, surtout, sur leurs adversaires potentiels, les pays proliférants. Dans un tel contexte, il est clair que toutes les conditions d'une relance de la course aux armements paraissent parfaitement réunies.

2.3.2. La poudrière asiatique

La campagne d'essais nucléaire conduite par l'Inde et le Pakistan, en 1998, et le programme de modernisation stratégique entamé par la Chine¹⁶, depuis quelques

¹⁵ DUMOULIN A., « Les arsenaux nucléaires américains et russes en prospective », p203-233, in PASCALLON P.(dir), Quelle politique de défense pour la France à l'aube du XXIème siècle ? , L'Harmattan, 2000

¹⁶ PETERSON A., GRAND C., La Chine, l'arme nucléaire et le désarmement, relations internationales et stratégiques, n°21, printemps 1996

années, ont rappelé à la communauté internationale l'acuité de la question nucléaire dans cette région du globe. La course aux armements nucléaires engagée par cette triade, est révélatrice des antagonismes de puissances qui subsistent entre ces trois pays et des ambitions régionales contradictoires qui les animent. En effet, même si l'Inde et le Pakistan se sont engagés envers la communauté internationale à ne développer qu'une capacité de dissuasion minimale, excluant, de facto, une riposte après une première frappe, il est à craindre que les différends territoriaux et la compétition qui opposent ces pays ne les incitent à se doter de forces d'un niveau supérieur¹⁷. Préoccupée par l'évolution de la situation, et la préservation de son avantage nucléaire, la Chine souhaite ardemment que ces Etats rejoignent le club des pays non-nucléaires. La résolution 1172 du Conseil de sécurité des Nations unies du 6 juin 1998 devait inciter l'Inde et le Pakistan à œuvrer dans ce sens, mais, elle n'eut pas la portée escomptée et pour cause. Soucieux d'endiguer l'émergence de la puissance chinoise par une stratégie d'encerclement, les Etats-Unis optèrent pour le compromis et l'abandon des sanctions à l'égard de l'Inde.

Malheureusement, pour la lisibilité et la stabilité internationale, l'équation nucléaire asiatique ne se limite pas au seul triangle indo-pakistano-chinois, la péninsule coréenne est aussi une variable sur laquelle il faut compter. En effet, en dépit des actions menées par la communauté internationale et, en particulier, des Etats-Unis, ce pays économiquement exsangue continue de souffler le chaud et le froid, en brandissant la menace nucléaire.

A n'en pas douter, le développement attendu du pôle économique asiatique risque d'attiser les convoitises et les velléités de puissance des divers protagonistes¹⁸ et donc de singulièrement compliquer l'équation nucléaire dans cette partie du monde. Les conditions d'une course aux armements nucléaires étant parfaitement

¹⁷ ROBERTS B., DINGLI S., L'équation nucléaire asiatique, p145, in SCHMITT B.(dir), Nucléaire : le retour d'un grand débat, Cahiers de Chaillot, n°48

¹⁸ ROBERTS B., DINGLI S., L'équation nucléaire asiatique, p141-173, in SCHMITT B.(dir), Nucléaire : le retour d'un grand débat, Cahiers de Chaillot, n°48

remplies, il est fort souhaitable que la communauté internationale concentre, à l'avenir, ces efforts sur cette région du globe.

DEUXIEME PARTIE : LE NUCLEAIRE AU SERVICE DE LA STRATEGIE EUROPEENNE DE LA FRANCE

1.La stratégie de puissance de la France

1.1.La stratégie générale : la recherche de l'équilibre

Historiquement, la France se trouve aux confins de deux politiques de puissance contradictoires pour l'hégémonie : la puissance continentale incarnée par l'Allemagne et la puissance maritime incarnée par la Grande-Bretagne. Elle doit donc sans relâche empêcher le désenclavement de la première¹⁹ et l'enracinement de la seconde sur les rivages continentaux. Cette géopolitique inscrite dans le long terme ne peut être menée à bien sans une politique étrangère cohérente et une adéquation des moyens. Comme le souligne Christophe Réveillard : « L'équilibre stratégique français, c'est la nécessité d'une politique de contrôle, par l'association, de la puissance continentale proche ; son contournement par l'alliance avec celle plus éloignée ; et le maintien d'un lien fort avec la puissance insulaire maritime de taille mondiale. Pour que les objectifs de cette politique soient atteints, la France doit en permanence unir volonté de puissance et universalisme de son message, opposition aux hégémonies et vocation mondiale ».

¹⁹ COLSON B., La culture stratégique française, ISC, p3

1.2.L'ambition européenne

Comme nous l'avons vu, la France est une puissance de taille européenne qui entend bien préserver son rang sur la scène internationale²⁰. Pour cela, elle dispose de certains atouts majeurs dont elle n'a de cesse d'essayer de tirer le meilleur bénéfice. Pour l'essentiel, il s'agit de son rayonnement dans le monde, fruit d'une tradition universaliste et du travail d'une diplomatie remarquable, de son passé colonial, de son siège permanent au conseil de sécurité des Nation Unies, de sa force de dissuasion nucléaire, et, enfin, de sa place au sein de l'Union Européenne. Consciente que, depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'évolution prévisible de la situation internationale et de l'économie mondiale affaiblirait inexorablement sa position dans le concert des nations, la France n'a alors eu de cesse d'œuvrer en faveur d'un pôle européen intégré qu'elle utiliserait comme un tremplin pour relayer ses intérêts politiques et économiques et comme une tribune pour raviver son rayonnement au niveau mondial. Aussi, son engagement dans la construction de l'UE transcende-t-il les antagonismes historiques et rémanents qu'elle entretient encore avec l'Allemagne et l'Angleterre et traduit concrètement le prix qu'elle attache à ce déterminant géopolitique. Elle est, à juste titre, persuadée que le rôle qu'elle jouera sur la scène internationale sera lui-même fonction du rang qu'elle tiendra au sein de l'Union Européenne. La réalisation des ambitions mondiales de la France suppose donc l'avènement d'une Europe politiquement, économiquement et, bien entendu, militairement puissante dans laquelle la France tiendrait une place centrale. Le combat qu'elle mène pour la construction d'une l'Europe de la défense autonome s'inscrit donc pleinement dans cette dialectique géopolitique²¹. Cependant, comme nous l'avons évoqué, la France devra, pour parvenir à ses fins, compter et composer, d'une part, avec les autres poids lourds européens que sont la Grande-Bretagne et l'Allemagne, eux-mêmes confrontés à une problématique de puissance relativement

²⁰ COLSON B., La culture stratégique française, ISC, p4

²¹ GAY-DEJEAN R., Paris, Assemblée nationale, 14 octobre 1999

proche, et, d'autre part, avec des Etats-Unis toujours soucieux de préserver leur hégémonie mondiale et leur mainmise sur la sécurité européenne. Il ne s'agit plus, pour la France, de rechercher, comme par le passé, une totale indépendance nationale et une souveraineté entière, conception qui a porté ses fruits, en son temps, mais qui montre ses limites dans une Europe de plus en plus intégrée, mais plutôt, d'accepter une perte de souveraineté relative et apparente au profit d'un regain d'influence sur la scène européenne et mondiale. C'est donc bien afin de faire fructifier au mieux ses acquis qu'elle reste, contrairement à l'Allemagne, fermement attachée au maintien d'un niveau intergouvernemental de décision, le Conseil Européen, censé traiter des domaines nobles telles que la politique, la diplomatie et la défense²².

1.3. Le nucléaire comme instrument de la stratégie européenne de la France

Le capital de la France est constitué, pour ce qui est du domaine militaire, de ses moyens conventionnels, mais aussi, surtout, de sa force de dissuasion nucléaire²³. Si la France réussit à aplanir les divergences idéologiques et philosophiques qui l'opposent à certains de ses partenaires européens à propos du nucléaire, celui-ci pourrait devenir un élément clef de la construction de l'Europe de la défense, plus largement, de l'Union Européenne, et finalement, de la géopolitique de la France. En effet, si par le passé un consensus s'est établi au sein du couple franco-allemand autour de la construction européenne, puissance économique allemande contre puissance politico-militaire française, les derniers attermoissements notamment à propos de la P.A.C. (Politique Agricole Commune) témoignent d'une certaine modification de l'équilibre des rapports de force et d'une résurgence des antagonismes de puissances entre ces deux pays. Il semble que l'Allemagne, occupée, jusqu'à peu, à réussir sa réunification, soit parvenue à s'émanciper de son passé douloureux et soit désormais

²² MOREAU DEFARGES P., La France et l'Europe : l'inévitable débat, Revue politique étrangère, n°4, hiver 2002-2003

²³ COLSON B., La culture stratégique française, ISC, p5

désireuse de jouer un rôle politique à la mesure de sa puissance économique. Pour autant, même si elle ne semble plus se satisfaire du consensus passé, la situation géopolitique actuelle, l'ambiguïté américaine (NMD, désengagement de l'OTAN...) et l'assujettissement britannique réaffirment toute la pertinence du nucléaire Français. Dans un tel contexte, la France doit donc, tout à la fois, mettre en valeur son arsenal militaire, donner des signes de bonne volonté auprès des plus sceptiques de ses partenaires, et, renforcer les liens qui le rapprochent de son voisin britannique, seul autre détenteur de l'arme nucléaire, et qui ne pourra faire l'économie d'une réflexion lourde de conséquences quant à son avenir au sein de l'Union Européenne.

2.L'européanisation du nucléaire

2.1.Valoriser l'outil

Dans un contexte général marqué par l'instabilité, une prolifération rampante et une "délegitimation" de l'arme nucléaire, la France doit faire tout son possible pour mettre en valeur sa force de dissuasion, et ce, à pour de multiples raisons. D'abord, à titre individuel, l'instabilité et la prolifération doivent l'engager à la plus grande prudence, l'avantage acquis de haute lutte et au prix de lourds sacrifices financiers ne saurait être dévalorisé par pure négligence. Comme l'ont rappelé à maintes reprises les plus hauts dirigeants politiques français, en dépit d'une certaine marginalisation, la dissuasion nucléaire, garante de notre sécurité face à toutes formes d'armes de destructions massives, reste au cœur de notre système de défense. Le Premier Ministre français rappelait cette vérité lors de son allocution d'octobre 1999 devant l'IHEDN « elle nous permet de faire face aux risques liés à l'existence d'armes de destruction massive, et de vecteurs balistiques, en prévenant notre liberté de manœuvre face à une menace contre nos intérêts vitaux ». Ensuite, pour convaincre ses partenaires européens les plus récalcitrants des bénéfices d'une dissuasion élargie ou partagée, la France devra faire preuve de beaucoup de pédagogie et accomplir un

formidable travail de communication et de concertation. En effet, peut-on raisonnablement envisager une Europe puissante, politiquement et économiquement intégrée, ne disposant pas d'une défense performante et en corollaire d'une force de dissuasion nucléaire ? Valoriser l'atome, c'est accroître son rôle dans les relations internationales et, par-là, l'intérêt que l'Europe lui porte, mais, c'est aussi contribuer à consolider la place de la France dans la construction européenne et, in fine, satisfaire aux déterminants de sa géopolitique. Cette mise en valeur de l'arsenal français doit donc s'articuler autour de quatre grands axes d'effort complémentaires : la modernisation, la simulation, le désarmement et la lutte contre la prolifération.

2.1.1. La modernisation

Comme le souligne monsieur Lionel Jospin dans son allocution devant l'IHEDN en octobre 1999, le contexte géostratégique actuel impose la modernisation et le renouvellement de notre arsenal : « l'évolution rapide du contexte stratégique, la poursuite d'efforts importants en matière nucléaire par certaines puissances, et la prolifération des armes de destruction massives, notamment balistiques, justifient que la France continue de disposer d'une gamme d'armements modernes et dissuasifs. Nous veillons donc à la modernisation et à la modification d'un arsenal nucléaire qui, tout en restant limité en volume conformément au principe de stricte suffisance que nous affirmons, doit prendre désormais en considération les armes balistiques et de destruction massive dont se dotent certaines puissances. ». Si la situation internationale nous impose d'être réactif, à défaut d'être proactif, la nécessité de proposer à l'Europe un système de dissuasion crédible et compétitif face à celui de la Grande-Bretagne pourrait être un autre argument en faveur de sa modernisation. Enfin, comme l'évoque Marcel Duval le programme de remise à niveau du nucléaire français comprend trois volets : les vecteurs, les missiles et l'environnement, avec en point d'orgue l'amélioration des missiles (M51 : 6000km) et des vecteurs (Rafale) qui préfigure une orientation « tous azimuts » de notre dissuasion. « La France, seule, a-t-

elle besoin de disposer d'une telle capacité pour sa défense propre ? Je serais tenté de penser qu'elle n'a d'intérêt que dans une perspective européenne, c'est-à-dire, si l'Europe veut devenir une puissance mondiale, au sens traditionnel du terme, et par suite, se doter d'une capacité de défense « tous azimuts » qui lui soit propre, en particulier, face au renouveau d'une menace russe ou aux éventuelles ambitions de la Chine. »

2.1.2. La simulation

Parvenue à un niveau de maturité et d'autonomie suffisant dans le domaine du nucléaire (performance, nombres de têtes et quantité de matière fissile), la France décide unilatéralement en 1996, d'abandonner définitivement les essais nucléaires, puis, signe le T.I.C.E qu'elle ratifie peu de temps après. Interdisant les essais en grandeur nature et ceux de faible énergie, cet instrument juridique présente un double intérêt pour la France puisque, d'une part, il constitue un véritable frein à la prolifération nucléaire, mais aussi, parce que, d'autre part, il stoppe la course aux performances des armements nucléaires existants (en 2000, ce traité comptait 154 pays signataires dont les cinq E.D.A.N).

La France, qui avait pris soin de lancer en 1995 une dernière campagne d'essais fortement controversée afin de valider son système de simulation, se trouve, aujourd'hui, dans une posture plutôt favorable puisque avec le recours à la simulation, elle est à la fois capable de renouveler son arsenal et de donner, par ailleurs, des gages de bonne volonté en faveur du désarmement et de la lutte contre la prolifération. En des termes plus prosaïques, une fois la crise passée, la France est parvenue à préserver un avantage majeur sur les ENDAN sans compromettre, pour autant, ses atouts dans la construction européenne.

2.1.3. Le désarmement et la lutte contre la prolifération

L'universalisme dont la France se fait l'écho, la pousse à jouer, depuis de nombreuses années sur la scène internationale, un rôle majeur en faveur du désarmement et de la lutte contre la prolifération²⁴. Ses derniers engagements, notamment sa décision de 1996 de démanteler sa composante nucléaire Sol/Sol, la ratification du T.I.C.E., ses déclarations en faveur du respect du droit international, ainsi que son action au sein d'organismes tels que l'ONU, l'O.S.C.E. sont interprétés, par la communauté internationale, comme autant de signes de bonne volonté en faveur du désarmement. Pour autant, il ne faut pas s'y tromper, toutes ses démonstrations ressortissent également de la stratégie géopolitique de la France. En effet, le manque cruel de souplesse d'emploi de notre composante nucléaire sol/sol, son coût dans un contexte budgétaire contraint et sa redondance avec les composantes maritimes et aéroportées expliquent aussi le démantèlement du site d'Albion. Celui-ci répond donc autant à des contraintes économiques, qu'à la nécessité de faire disparaître un sujet de discorde avec nos partenaires européens les plus hostiles²⁵. Symbole de la sanctuarisation du territoire national français, ce système était considéré par beaucoup d'européens comme la manifestation d'un nationalisme dépassé²⁶ qui était en profonde contradiction avec les initiatives de la France pour l'élargissement de sa couverture nucléaire.

2.2. L'Europe de la défense : une construction difficile

Comme évoqué plus tôt, la réalisation des objectifs géopolitiques de la France, au niveau européen, suppose la création d'une véritable puissance européenne et, à ce titre, d'une capacité de défense et de sécurité autonome. Les efforts de la France

²⁴ COLSON B., La culture stratégique française, ISC, p2

²⁵ BONIFACE P., Les mutations de la politique militaire de la France, L'Europe et la sécurité internationale, op. cit., note 2, p180

s'exercent donc naturellement dans deux directions complémentaires : d'une part, la mise sur pied d'une force conventionnelle européenne²⁷ dotée d'organes politico-militaires, d'états-majors et de forces capables d'opérer, dans un premier, dans la sphère d'influence de l'Europe et, d'autre part, bien sûr, l'élargissement de sa couverture nucléaire sous une forme qui reste à définir. Pour se faire, la France doit composer avec l'Atlantisme historique de certains Etats, la neutralité ou la frilosité d'autres, sans perdre de vue ses propres intérêts. Elle doit donc lutter en général contre l'attentisme et le confort procuré par une protection américaine cinquantenaire et dans laquelle se complaisent de nombreux Etats de l'Alliance Atlantique. En effet, ces pays rechignent à bouleverser un ordre des choses qui les contraindrait à consacrer, dans un contexte économique difficile, une part substantielle de leur ressources à la défense et qui raviverait, indubitablement, le ressentiment de leur opinion publique nationale. Enfin, comme déjà souligné, ils conservent une certaine défiance à l'égard des puissances militaires européennes, et, plus particulièrement, à l'égard de celles qui détiennent une force nucléaire. Ils ne sont pas dupes de leur jeu. Pour les pays neutres, la problématique s'avère éminemment différente puisque, pour eux, la construction de l'Europe de la défense se heurte des convictions idéologiques profondément enracinées.

Parallèlement, le cas des futurs membres de l'UE semble devoir être traité séparément. Les P.E.C.O. (Pays d'Europe Centrale et Orientale) semblent privilégier leur développement économique au détriment de toute autre considération, même si, celle-ci s'avère tout aussi fondamentale. Ainsi, en se déclarant récemment en faveur de la guerre contre l'Irak, les PECO membres de l'OTAN, ont pris le contre-pied de la position franco-allemande et ont suscité la colère et l'indignation de nombreux dirigeants européens. Il paraît clair que ces pays espèrent, au moins autant, de retombées économiques et technologiques de leur partenariat avec l'Europe qu'avec celui établi avec les Etats-Unis dans le cadre de l'O.T.A.N. A l'avenir, leur stratégie

²⁶ SCHMITT B., L'Europe et la dissuasion nucléaire, occasional paper 3, octobre 1997, p6

²⁷ COLSON B., La culture stratégique française, ISC, p11

pourrait consister à jouer sur les deux tableaux afin de doper leur croissance économique.

Finalement, si les difficultés rencontrées sont bien réelles, antagonismes géopolitiques et absence de volonté commune, l'Europe de la défense progresse, pas à pas, sous l'impulsion de certains Etats moteurs dont la France fait bien entendu parti, et, force est de reconnaître que, si le tableau paraît un peu sombre, des avancées notables ont, tout de même, été faites dans la bonne direction.

2.2.1.L'équation nucléaire en Europe

2.2.1.1.La guerre froide

Pendant la guerre froide toutes les initiatives concernant l'eupéanisation de la défense se sont heurtées à la question du nucléaire qui y occupait une place centrale. En effet, face à la supériorité conventionnelle du Pacte de Varsovie, imaginer que l'Europe pourrait se défendre par elle-même revenait à admettre soit que la menace était surestimée, soit que les Européens étaient désireux d'accroître leurs capacités militaires, soit enfin qu'une collaboration nucléaire étroite entre la France et la Grande-Bretagne était envisageable. Autant dire que jusqu'à la fin des années 80, aucune de ses alternatives ne s'est vérifiée.

La construction d'une entité de défense européenne a grandement pâti des divergences de vue opposant la France et la Grande-Bretagne à propos du rôle de leur force nucléaire nationale et de leur conception d'une dissuasion élargie. Si, selon la métaphore gaullienne, « la capacité d'arracher un bras » a permis à la France d'exercer pleinement sa dissuasion à l'encontre du géant russe, la doctrine britannique s'est révélée, quant à elle, plus complexe et plus ambiguë. Les Français avaient coutume de penser que cette force servait pour l'essentiel d'appoint à celle des Etats-Unis, et, que, d'une manière plus générale, la Grande-Bretagne n'était pas un acteur stratégique indépendant et fiable, mais, une simple extension américaine en

Europe. La force nucléaire britannique ne valait donc, pas tant, par son rôle de dissuasif que par le poids qu'elle faisait peser sur les décisions de l'Alliance. Inversement, la conception française était considérée par la Grande-Bretagne comme la manifestation d'un nationalisme exacerbé et dépassé.

Mais le principal écueil résidait dans la difficulté à protéger les autres pays de l'Alliance et, en particulier, l'Allemagne. En effet, bien que la France et la Grande-Bretagne aient toujours eu conscience de l'absolue nécessité de protéger l'Allemagne(elle constituait un ultime rempart contre toute agression conventionnelle soviétique en Europe), les antagonismes historiques ont toujours poussé ces deux pays à décourager l'Allemagne de se doter d'une force de dissuasion propre, sans pour autant, lui donner en contrepartie, des gages formels pour sa sécurité²⁸. Face à une incertitude aussi intolérable²⁹, l'Allemagne opta finalement pour le bouclier américain. De nombreux autres pays européens lui emboîtèrent le pas si bien que le développement d'une approche sécuritaire européenne ne consista plus désormais qu'à renforcer le pilier européen de l'OTAN, attitude qui devait signifier aux Etats-Unis d'Amérique, la détermination des européens et leur bonne volonté. La peur de perdre la protection du Grand frère américain devait, pour les années qui suivirent, se traduire par un véritable leadership américain sur l'Europe.

Pour autant, cette situation aurait très bien pu évoluer favorablement avec l'avènement du successeur du général De Gaulle, le Président français Georges Pompidou, et celui de son homologue britannique Edward Heath, connu pour ses prises de position en faveur d'une entité européenne de défense et d'une coopération dans le domaine du nucléaire. Malheureusement, cette occasion fugace ne fut pas saisie et la situation se dégrada progressivement. On assista à une réelle opposition entre les divers partenaires européens avec, d'un côté, le couple germano-britannique tenant d'un Atlantisme sans faille dans le domaine de la défense et, d'un autre côté, le

²⁸ BENOIT L., François Mitterrand et la défense nucléaire de l'Europe, *Revue de Recherche Juridique-Droit prospectif*, 23^{ème} année, n°73, P.U., p7

couple franco-allemand qui jouait un rôle moteur dans la construction d'une Europe politique et économique. Par la suite, les relations privilégiées que la France et l'Allemagne ont entretenues au travers des couples Valéry Giscard d'Estaing et Helmut Schmidt, puis, François Mitterrand et Helmut Kohl ont cristallisé le ressentiment et la méfiance de la Grande-Bretagne à l'égard d'une construction européenne dont elle se sentait quelque peu exclue. Un profond malentendu divisait désormais l'Europe : les Britanniques accusaient la France de démesure tandis que les Français soupçonnaient celle-ci de ne considérer l'Europe que comme une vaste zone de libre-échange. L'Allemagne quant à elle évitait soigneusement d'aborder les questions de défense qui l'aurait très certainement embarrassée et se contentait donc de tracer les grandes lignes d'une politique étrangère commune.

2.2.1.2.L'éphémère renaissance de l'UEO

C'est dans ce contexte que l'administration Reagan intervint et ébranla quelque peu les convictions des plus atlantistes des européens. En effet, la mise en place des missiles Pershing destinée à contrer les SS20 en Europe occidentale, le mépris affiché de l'Arms Control et les déclarations concernant l'Initiative de Défense Stratégique, servi par un discours anticommuniste et une doctrine nucléaire imprudente, ont donné des sueurs froides à la plupart des chancelleries européennes. Le grand protecteur qui invoquait, par ailleurs, le passage d'une stratégie de représailles vers une stratégie purement défensive risquait de devenir la cause du malheur européen. Enfin, la guerre des étoiles contrecarrait les ambitions françaises et Britanniques puisqu'elle reléguait, de facto, leur force de dissuasion nucléaire au second rang. L'inquiétude, les débats et l'agitation suscités par le brutal changement de posture américaine contribuèrent à relancer la fermentation intellectuelle européenne à propos d'une entité de défense commune. Malheureusement, les vieux

²⁹ BENOIT L., François Mitterrand et la défense nucléaire de l'Europe, Revue de Recherche Juridique-Droit prospectif, 23^{ème} année, n°73, P.U., p8

démons européens ne tardèrent pas à ressurgir et des dissensions internes vinrent de nouveau bloquer le processus de convergence. En effet, alors que l'Union Soviétique de Michaïl Gorbatchev multipliait les signes d'ouvertures et d'assouplissement, la Grande-Bretagne, prônait, le maintien d'une posture de dissuasion classique. A l'opposé, les Allemands avaient pris conscience qu'après le retrait des euromissiles, le déploiement de missiles de courte portée pointés sur des pays d'Europe Centrale qui quittaient progressivement la sphère d'influence du géant russe, ne présentait plus aucun intérêt. Ainsi, alors que la guerre froide touchait peu à peu à sa fin, les Européens, notamment, les plus Atlantistes d'entre eux, restaient divisés sur la conduite à tenir face à ce bouleversement géostratégique.

2.2.1.3. La première guerre du Golfe et la nouvelle donne américaine

Alors que le spectre d'un choc frontal Est-Ouest s'est estompé, que l'Allemagne est réunifiée et que le Pacte de Varsovie est désintégré, l'OTAN dispose maintenant d'une supériorité écrasante dans le domaine conventionnel. Elle peut donc désormais revoir à la baisse son format, affirmer dans le domaine du nucléaire le principe de non-emploi en premier et laisser le soin à son ancien adversaire d'envisager l'escalade nucléaire. Cependant, à peine les Etats-Unis viennent-ils de proclamer un nouvel ordre mondial « la pax americana », dont ils se proposent d'être les garants, que la guerre du Golfe éclate. Cette dernière sera riche en enseignements, et ce, à plusieurs titres. En effet, les alliés doivent s'interroger sur la manière de dissuader l'Irak d'employer des armes de destruction massives contre, d'une part, les forces engagées sur le théâtre d'opération, mais aussi, d'autre part, en guise de représailles indirectes, contre les populations civiles des pays limitrophes. L'usage du nucléaire contre une puissance non-nucléaire étant prohibé (session spéciale des Nations Unies sur le désarmement de 1978), les Etats-Unis soufflent le chaud et le froid et laissent planer le doute sur l'éventualité de représailles nucléaires. Ils concluent par ailleurs que la supériorité de la coalition est telle que des mesures

d'alerte et de protection adaptées doivent permettre de vaincre Saddam Hussein sans recourir à ses méthodes. De l'aveu des irakiens, la menace que fit planer les Américains, mais aussi, les Israéliens suffit à les dissuader d'utiliser des ADM(armes de destructions massives). Enfin, le déploiement de missiles intercepteurs Patriot au-dessus du territoire israélien pour contrer les Scuds de Saddam préfigurait ce que pourrait être un des volets de la stratégie défensive des Etats-Unis à l'égard des Rogues states. A n'en pas douter, le conflit irakien a façonné la pensée stratégique américaine et la situation actuelle en est le prolongement direct.

2.2.1.4. Les crises de faible et moyenne intensité

Au cours des années 1990, l'Europe orientale est le siège d'une grande instabilité politique qui dégénère, dans certains pays, en véritable guerre civile où s'opposent violemment des communautés ethniques et religieuses. Ces conflits internes qui se déroulent à ses portes ne peuvent laisser l'Europe indifférente d'autant que les Etats-Unis d'Amérique affichent clairement leurs réticences à, d'une part, intervenir dans un périmètre qui ressort, après tout, directement de la responsabilité des européens et, d'autre part, à mettre en œuvre des stratégies de basse intensité qui ne leurs ont jusqu'à présent guère réussi, l'humiliation somalienne de 1994 est encore fraîche dans leurs esprits. Malheureusement, au-delà des inévitables dissensions politiques, la résolution de conflits aussi complexes exige la mise en œuvre de capacités militaires majeures qui font alors cruellement défaut aux européens.

En conséquence de quoi, une fois de plus, les Européens se retrouvent tributaire des Etats-Unis et de l'OTAN qui mènent la plus grande partie des campagnes aériennes contre la Serbie en 1995 et en 1999. Ces évènements contribuèrent, toutefois, à la prise de conscience collective des européens de la nécessité de prendre, plus souvent, leur destin en mains.

2.2.1.5. La politique européenne de sécurité et de défense

L'isolationnisme de la Grande-Bretagne, à l'égard des affaires de défense européennes, a longtemps freiné toute initiative dans ce domaine. La défiance britannique envers le moteur franco-allemand, l'absence de cohésion lors de la guerre du Golfe (initiatives de paix françaises en marge des opérations, blocage constitutionnel Allemand) en sont quelques raisons. Les seules avancées notables en la matière furent prises, dans le cadre de l'UEO, en 1992. Malheureusement, cette organisation étant dépourvue de la moindre capacité militaire, la déclaration de Petersberg définissant les missions européennes resta lettre morte et n'eut finalement qu'une portée purement symbolique. Il fallut attendre 1998 pour entrevoir le renouveau de la construction de l'Europe de la défense. L'avènement d'un gouvernement travailliste autorisa un revirement inattendu et spectaculaire de la position britannique. Soucieuse de donner à l'Europe des gages de bonne volonté alors qu'elle refusait, parallèlement, l'adhésion à la zone euro, la Grande-Bretagne fit un geste en direction de ses partenaires européens. Si cette initiative permit aux Britanniques de jouer les premiers rôles dans le volet défense de la construction européenne, elle trahissait également, sans aucun doute, l'inquiétude croissante des Britanniques envers une certaine forme d'isolationnisme américain. En effet, quelques peu échaudés par la récente crise du Kosovo, les Britanniques ressentaient assez mal et contestaient la division taylorienne de la guerre que les Américains souhaitaient imposer à l'Europe. Ainsi, ceux-ci se seraient volontiers contentés de la partie noble de la guerre en fournissant et en mettant en œuvre les capacités majeures, évitant alors soigneusement tout risque d'enlisement tandis que la vieille Europe se serait chargée de la basse besogne, à savoir, les opérations terrestres. Enfin, la possibilité pure et simple de non-engagement des USA, plaidait en faveur du développement d'une capacité européenne susceptible d'avoir un impact réel dans la gestion d'une crise en Europe ou à sa périphérie. Telle sera donc la vocation de la F.E.R.R. (Force Européenne de Réaction Rapide) ratifiée lors du sommet de Nice.

2.3. Quel avenir pour une dissuasion nucléaire commune ?

2.3.1. L'initiative française de « dissuasion concertée »

Après avoir longuement contesté la stratégie politique de l'Alliance Atlantique et la stratégie nucléaire de l'OTAN pendant la guerre, la France s'est retrouvée isolée d'un point de vue politique et stratégique³⁰. Elle a donc développé une stratégie nucléaire totalement autonome, dite doctrine du faible au fort, qui s'opposait totalement à la « réponse graduée otanienne ». Au sortir de la guerre froide, confrontée à un contexte international radicalement différent, la France prend peu à peu conscience des avantages qu'elle pourrait tirer de l'élargissement de sa couverture nucléaire au théâtre européen. En effet, face à une nette tendance à la dévalorisation de l'atome, notamment en Europe, une dimension européenne lui permettrait de renforcer, d'une part, la légitimité de sa force de dissuasion nucléaire³¹, mais aussi, d'autre part, son poids relatif au sein de l'Alliance Atlantique. Comme toute coopération européenne dans le domaine nucléaire ne peut intervenir qu'au niveau intergouvernemental³², la France pourrait donc accroître son influence sur l'OTAN et sur la construction européenne tout en gardant son statut spécial de puissance nucléaire. Par ailleurs, même si les négociations START excluent pour l'heure les arsenaux nucléaires français et britanniques, l'hypothèse d'un changement inopiné et radical des règles du jeu doit inciter la France à préparer ses arrières. Cet argument milite pleinement en faveur d'une dissuasion élargie. Enfin, les enjeux financiers ne devant être occultés, l'élargissement lui permettrait de partager une part du fardeau et de procéder au réajustement de ses moyens militaires conventionnels.

³⁰ SCHMITT B., L'Europe et la dissuasion nucléaire, occasional paper 3, octobre 1997, p6

³¹ GALY-DEJEAN R., Paris, Assemblée nationale, 14 octobre 1999

³² BOZO F., La dissuasion concertée : le sens de la formule, Relations internationales et stratégiques, n°21, printemps 1996

Ainsi, dès 1992, les décideurs politiques français estiment que le développement d'une identité européenne de défense implique une ouverture de la politique nucléaire, ils invoquent, pour la première fois, la « dissuasion concertée »³³. Malheureusement, cette initiative est plutôt mal accueillie par de nombreux pays européens qui la considèrent suspecte et concurrentielle vis à vis de l'Alliance Atlantique. Cette idée sera reprise, par la suite, à plusieurs occasions, par les plus hauts dirigeants français sans grand succès. Aussi, face à une telle réticence, la France fait-elle le choix de se focaliser sur la construction d'une Europe de la défense conventionnelle, tout en développant, parallèlement, dans le domaine du nucléaire, avec ses principaux partenaires européens, une approche originale ou une « stratégie indirecte » : le bilatéralisme concerté.

2.3.2. Le «bilatéralisme» concerté

On voit bien que la question fondamentale de la création d'une dissuasion nucléaire européenne est intimement liée à la PECSD (Politique Européenne Commune de Sécurité et de Défense) et à ses développements. En effet, pour l'heure, cette dernière n'a pu voir le jour que parce que le débat public sur la première a soigneusement été écarté en Grande-Bretagne afin de ne pas altérer la « relation spéciale » entretenue avec l'allié américain et de ne pas cristalliser l'hostilité des britanniques les plus conservateurs.

2.3.2.1. L'axe franco-britannique

Aussi paradoxalement que cela puisse paraître, une véritable coopération s'est instaurée entre la France et la Grande-Bretagne, à propos du nucléaire militaire. Pourtant, en y regardant de plus près, ce rapprochement n'est pas tout à fait surprenant. En effet, comme déjà évoqué précédemment, la France et la Grande-

³³ SCHMITT B., Frankreichs bundnispolitik in einer veränderten Welt, Aussenpolitik IV/1996

Bretagne partagent la même problématique de puissance, à savoir, un très net affaiblissement de leur influence dans le monde, lequel fut entamé au début du siècle et renforcé, plus tard, par la deuxième guerre mondiale, la décolonisation et l'avènement de l'hyper puissance américaine. Elles ont également fait des choix similaires dans le domaine de la défense, en fondant leur renouveau sur le développement d'une force de frappe nucléaire et la mise sur pied d'un outil conventionnel performant. Aussi, bien que la Grande-Bretagne et la France aient clairement opté pour des voies politiques diamétralement opposées, la première privilégiant la tutelle américaine, la seconde, l'autonomie et la construction européenne, elles restent toutes deux résolument ancrés dans le camp occidental. Il n'est donc pas si étonnant qu'elles soient parvenues à converger sur certains points notamment ceux consistant à tirer le meilleur parti de leur dissuasion nucléaire et à élargir le fardeau. Ainsi, le dialogue entamé, dès le début des années 1990, entre la France et la Grande-Bretagne est institutionnalisé avec la création de la Commission commune pour l'élaboration d'une politique et d'une doctrine nucléaire en juillet 1993. Les deux gouvernements se sont félicités, à maintes reprises, des progrès accomplis et ils soulignaient, dès 1995, lors du sommet franco-britannique de Chequers, que les deux pays étaient très proches sur les questions nucléaires ainsi que sur les doctrines. En déclarant, par ailleurs à cette même période, que leurs intérêts vitaux étaient totalement liés, ils affichaient publiquement une pleine et entière solidarité mutuelle et, en quelque sorte, leur communauté de destin.

2.3.2.2.L'axe franco-allemand

Parallèlement au processus de concertation nucléaire entamé auprès de l'allié britannique, la France mène une consultation similaire auprès de l'Allemagne. Elle considère à juste titre que la coopération franco-allemande, clef de voûte de la construction européenne, constitue le fondement d'une dissuasion européenne. Cependant la tâche est ardue, car, contrairement à la France et à la Grande-Bretagne

qui considèrent le nucléaire comme un attribut de puissance et d'indépendance nationale, l'opinion publique Allemande perçoit l'atome comme une menace pesant sur son existence et comme un facteur de dépendance à l'égard de tierces puissances. Le parapluie nucléaire américain, quasiment invisible depuis le retrait des armements stratégiques américains, permet donc à l'Allemagne de concilier ses impératifs de sécurité et les exigences d'une opinion publique largement hostile au nucléaire sous toutes ses formes. La suspicion qu'éprouve l'Allemagne à l'égard du discours nucléaire français et des initiatives connexes résultent de trente années de discours gaulliste, mais aussi, du concept d'emploi des systèmes préstratégiques Hadès et Pluton sensés enrayer la progression des forces du Pacte de Varsovie sur le sol germanique. On peut aisément comprendre qu'une telle conception doctrinale ait profondément marqué les esprits allemands à l'égard du nucléaire français³⁴.

Cependant, dès 1996, le conseil franco-allemand de sécurité de Nuremberg marque un changement d'attitude du gouvernement allemand puisque celui-ci se déclare prêt à engager, dans le cadre d'une politique de défense européenne, un dialogue sur la fonction de la dissuasion nucléaire. Preuve d'une nette évolution de la position allemande, cette initiative sera reprise, quelques mois plus tard, en juillet 1997, par le SPD et les socialistes français, et sera suivie de nombreuses déclarations communes sur la nécessité de débattre de l'intégration européenne du nucléaire français.

Même si la prudence reste de mise, cette évolution de la position allemande est notable et constitue un véritable tournant politique. Malheureusement, même si le dialogue nucléaire franco-allemand entamé à la fin des années 90 reste d'actualité, les calendriers électoraux, l'alternance politique et les personnalités de l'actuel Président de la République française et du chancelier allemand Gerard Schröder ont quelque peu perturbé ce processus naissant qui n'a pas, pour l'heure, donné les résultats concrets escomptés.

³⁴ HEUSER B., op. cit., note 62, p40-43

2.3.3. La dissuasion nucléaire européenne demain

2.3.3.1. Facteurs endogènes

Il paraît désormais aujourd'hui parfaitement clair que compte tenu de la sensibilité, de la complexité et des implications particulières des questions relatives au nucléaire, escompter parvenir à des résultats probants ou à des avancées notables, dans de brefs délais, serait faire preuve d'irréalisme. A titre de comparaison et de parallèle, il convient de garder à l'esprit qu'il aura fallu transcender bien des antagonismes, des préjugés, des frustrations historiques et patienter pratiquement 40 années pour que l'Europe économique voie enfin le jour. Aussi, même si la question cruciale de la protection des Etats européens non nucléaires demeure toujours tout aussi prégnante, la perspective de mener une concertation européenne multilatérale sur le nucléaire paraît, aujourd'hui, invraisemblable et hors de portée. Dans un tel environnement, même si d'aucuns estiment que l'initiative française manque singulièrement d'ambition, force est de constater qu'elle s'inscrit néanmoins dans la bonne direction puisqu'elle permet à la France de maintenir le dialogue avec ses principaux partenaires européens et de jeter, en quelque sorte, les bases d'une concertation future plus féconde et d'une position commune à l'égard du nucléaire. Cependant, si la dissuasion concertée présente d'indéniables avantages pour les Européens et pour la France, son avènement ne pourra se faire sans contrepartie. En effet, elle devra s'accompagner d'une restructuration du lien transatlantique, et notamment de la redéfinition de la place et du rôle de la France au sein de l'Alliance Atlantique. La France devra également faire preuve de davantage de pédagogie, de transparence et de clarté en précisant notamment certains points laissés délibérément obscurs de notre doctrine de dissuasion nucléaire. Le dialogue ne devra d'ailleurs pas être seulement circonscrit au seul nucléaire français, il devra également être élargi à tous les domaines et tous les aspects de la dissuasion nucléaire.

Pour autant, comme cela fut maintes fois évoqué, la dissuasion concertée pose de manière récurrente l'épineuse question de l'avenir politique et institutionnel de l'Europe, mais, aussi, celle tout aussi fondamentale de son élargissement ou de son approfondissement. Dans l'immédiat, le développement d'une dissuasion concertée semble devoir être remis ou mis en sommeil puisque l'Europe vient d'opter pour un vaste élargissement vers l'Est qui risque de singulièrement compliquer l'équation nucléaire européenne et, par-là, la problématique française. Il semble donc, qu'en première analyse, la construction de l'Europe de la défense se focalise, à l'avenir, prioritairement, sur ses aspects conventionnels et que le débat nucléaire soit occulté pour quelque temps.

2.3.3.2.Facteurs exogènes

Pour autant, la dissuasion nucléaire européenne étant fondamentalement liée à l'attitude des américains, un changement brutal de leur stratégie pourrait relancer le débat nucléaire européen.

La NMD

Censé endiguer une attaque balistique limitée et rustique d'un Etat voyou sur le territoire américain, ce programme à la démesure du pays, constitue, en soi, un véritable défi technologique et financier, qui pourrait, à terme, remettre en cause un équilibre précaire des forces. Bien qu'un tel système eût été totalement inopérant face à un attentat terroriste tel que celui perpétré sur le sol américain le 11 septembre 2001, ce constat n'entame en rien la détermination des américains à mener à bien ce programme. Leur obstination à poursuivre dans cette voie, après les événements que l'on connaît, traduit un réflexe d'autoprotection tous azimuts et un aménagement de leur stratégie. Dans ce contexte, l'Europe, incapable de se doter d'un tel parapluie alors même qu'elle est bien plus vulnérable que les Etats-Unis face à une telle menace, s'inquiète du dessein américain et de l'implication que pourrait avoir un tel

dispositif sur la traditionnelle protection de l'Europe par l'allié américain³⁵. Ce projet pharaonique n'en étant, pour l'instant, qu'aux tous premiers balbutiements, il y a fort à parier que, lorsque les Américains enregistreront les premiers résultats décisifs dans le domaine de la NMD, une certaine agitation intellectuelle succédera à l'attentisme actuel des Européens face à ce programme. Il convient de garder à l'esprit qu'au-delà des discours rassurants tenus par nos alliés d'Outre-Atlantique, rien ne permet de présager de la stratégie adoptée une fois ce système de protection déployé et opérationnel³⁶. La concrétisation du projet NMD pourrait donc constituer, à l'avenir, un véritable catalyseur de la réflexion et de la concertation nucléaire européenne.

La deuxième crise irakienne

Lancées sans mandat légal de la communauté internationale, les opérations de la coalition anglo-américaine, le 19 mars 2003, contre le régime de Saddam Hussein traduisent clairement un raffermissement de la stratégie des Etats-Unis. En effet, même s'il est encore trop tôt aujourd'hui pour évaluer la portée d'une intervention menée, d'une part, en parfaite violation des plus élémentaires règles de l'O.N.U. et, d'autre part, contre la volonté internationale, il n'en demeure pas moins que la détermination sans faille des américains et les risques politiques encourus ne peuvent résulter que de la mise en œuvre d'une stratégie globale dont l'Irak serait la première victime.

En poussant l'analyse un peu plus loin, on ne peut que constater les dégâts occasionnés par l'attitude des Etats-Unis qui ont à l'évidence, gravement ébranlé l'ordre mondial établi au lendemain de la deuxième guerre mondiale et garanti jusqu'alors par l'ONU. Face à un tel événement, il est probable que la communauté internationale sera contrainte d'établir de nouvelles règles du jeu qui passeraient par la remise à plat de certains acquis incluant le nucléaire. Enfin, au niveau européen,

³⁵ KRAUSE J., Prolifération des armes de destruction massives : risques pour l'Europe, dans l'Europe et le défi de la prolifération, Cahiers de Chaillot, n°24, mai 1996

³⁶ GALY-DEJEAN R., Paris, Assemblée nationale, 14 octobre 1999

alors que des pas décisifs viennent d'être accompli dans la construction d'une défense commune, cette crise marque la résurgence de graves dissensions entre les tenants de l'approche anglo-saxonne et les tenants de l'approche franco-allemande. Cependant, malgré ces divergences qui intiment, pour le moins, à un certain scepticisme, on ne peut que se réjouir de la remarquable synergie dont le couple franco-allemand a fait preuve en adoptant une position commune face à l'intransigeance atlantique. Malgré cette touche d'optimisme, la situation à laquelle l'Europe vient de faire face n'est pas anodine et il y a fort à parier qu'elle sera suivie de profonds bouleversements.

CONCLUSION

Pendant la guerre froide, les vertus dissuasives et stabilisatrices de l'arme nucléaire ont conféré à celle-ci une place centrale dans l'exercice des relations internationales. Avec la désagrégation du bloc soviétique et l'éloignement de la menace traditionnelle, d'aucuns présageaient une dissipation pure et simple de ce dogme, il n'en fut évidemment rien. En effet, même si les contestations et les tentatives de remise en question ont quelque peu altéré le crédit de la dissuasion nucléaire, il n'en demeure pas moins que cette dernière reste incontestablement au cœur des rapports de force entre les Etats : on ne "désinventera" pas l'atome. Ainsi, le nouveau paysage nucléaire qui se dessine se révèle beaucoup plus complexe que le précédent : les étendues géographiques totalement dénucléarisées d'Amérique du Sud et d'Afrique contrastent avec les zones de fortes turbulences du sous-continent indien, du Proche et du Moyen-Orient³⁷. De plus, après une période plutôt faste dans les années 1990, tous les processus destinés à enrayer la course aux armements (dispositifs de contrôle, de limitations ou de réductions) pâtissent de l'attitude des pays détenteurs de l'arme nucléaire qui invoquent l'instabilité et l'incertitude de la situation internationale afin de justifier le maintien de leurs

³⁷ TERTRAIS B., L'arme nucléaire après la guerre froide, Paris, Economica, 1994, p35-38

arsenaux. De même, le TNP ne semble pas être en meilleure posture puisque, d'un côté, certains des Etats signataires n'hésitent pas à revenir sur leurs engagements internationaux et que, d'un autre côté, les Etats réfractaires ne semblent pas vouloir réexaminer leur décision de non-adhésion. Enfin, l'initiative américaine de se doter d'une défense nationale antimissile complique singulièrement la donne nucléaire.

Dans ce contexte, quelles sont alors les alternatives militaires vers lesquelles l'Europe pourrait se tourner ? Les options militaires possibles sont au nombre de trois et ne sont pas exclusives les unes des autres. Il s'agit pour la première de l'arms control et de la non-prolifération, malheureusement, les difficultés rencontrées dans la mise en application de ces mécanismes prouvent qu'ils ne sont pas à même de garantir, seuls, la sécurité du continent européen. La seconde option est le retour au tout « dissuasion nucléaire », cependant, compte tenu des vives réticences des opinions publiques européennes vis à vis de l'atome, ce revirement doctrinal ne peut qu'être exclu. Enfin, la dernière des alternatives consiste à réaliser d'une défense nationale antimissile européenne, ce qui semble, pour le moment, du point de vue politique, technique et financier, hors de portée du vieux Continent. Aussi, eu égard à la complexité du problème, de nombreux experts prêchent, dans l'immédiat, pour une savante combinaison de ces trois options sans, bien entendu, présager du niveau d'implication des américains dans ce projet. Que dire alors de la France ?

Même si, pour l'instant, la politique suivie par la France ne s'est pas en apparence révélée très payante, elle semble néanmoins être orientée dans la bonne direction. En effet, alors que le contexte international tend à marginaliser le nucléaire, la France est parvenue, par un véritable tour de force, à assurer la pérennité de son arsenal tout en participant activement à la lutte contre le réarmement³⁸. Parallèlement, la politique des petits pas menée par la France auprès de ses partenaires britanniques et allemands (le bilatéralisme concerté) pour l'élargissement de sa dissuasion nucléaire au théâtre européen peut, à défaut de donner des résultats concrets

³⁸ GALY-DEJEAN R., Paris, Assemblée nationale, 14 octobre 1999

immédiats, conduire à une nécessaire évolution des mentalités. Enfin, même si les sensibilités des européens sont assez différentes à l'égard du conventionnel et du nucléaire, ce sont les deux faces d'une même pièce : l'Europe de la défense pour une Europe puissance. Si, pour l'heure, ce que la France et d'autres ont obtenu à propos de la F.E.R.R.(Force Européenne de Réaction Rapide) s'est fait au détriment de la question nucléaire, il est clair que, compte tenu du comportement de plus en plus équivoque des Etats-Unis à l'égard des européens, ces derniers ne pourront éternellement éluder un débat fondamental pour leur sécurité et leur avenir.

Dans le cadre plus général de la construction européenne, la prochaine proposition d'adoption par les parlements européens et nationaux d'une constitution commune constitue une étape primordiale vers une plus grande unité des politiques extérieures, des systèmes juridiques et des actions de police judiciaires. C'est un pas décisif vers une meilleure intégration politique et, à n'en pas douter, le gage d'une plus grande cohérence en matière de PESC et de PESD. Malheureusement, en dépit de ces efforts louables et manifestes pour accroître les convergences, le déchirement de la communauté européenne à propos de la crise irakienne prouve que les vieux tropismes sont toujours tenaces. Pour autant, même s'il paraît prématuré de tirer des conclusions définitives, l'unanimité avec laquelle les opinions publiques européennes ont manifesté contre la guerre, témoigne de l'émergence d'une identité/citoyenneté européenne qui pourrait, à l'avenir, constituer le ciment de la construction européenne et de l'Europe de la défense.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES EN FRANCAIS

- BEHAR P., Une géopolitique pour l'Europe, Desjonquères, 1992
- CARRERE D'ENCAUSSE H., La Russie inachevée, FAYARD, 2000
- GALLOIS P.M., Géopolitique, L'âge d'homme, 2000
- GRAND C., Prolifération nucléaire. Quelques pas sur la bonne voie, RAMSES, 2001
- HEIBSBOURG F., Annuaire stratégique et militaire 2002, Odile Jacob, 2002
- MURAWIEC L., La guerre au XXIe siècle, Editions Odile Jacob, 2000
- PASCALLON P.(dir), Quelle politique de défense pour la France à l'aube du XXIe siècle ?, L'harmattan, 2001
- SOUTOU G. H. et. BERENGER J, L'ordre européen du XVIe au Xxe siècle, Presses universitaires de la Sorbonne, 1998
- TERTRAIS B., L'arme nucléaire après la guerre froide, Economica, 1994

ARTICLES DE REVUE EN FRANCAIS

- BURKARD S.(dir), Nucléaire : le retour d'un grand débat, Les cahiers de Chaillot, juillet 2001, Institut d'Etudes et de sécurité de l'U.E.O.
- BURKARD S., L'Europe et la dissuasion nucléaire, Les cahiers de Chaillot, octobre 1997, Institut d'Etudes et de sécurité de l'U.E.O.
- CHIRAC J., Politique de défense et de sécurité, défense nationale, n°7, juillet 2001
- COLATRELLA M., La dissuasion nucléaire aujourd'hui, défense nationale, 58^{ème} année, mai 2002
- COUTAU-BEGARIE H., Déclin du nucléaire ? , Stratégique, n°77, juillet 2001
- DELPUECH A., Les armes nucléaires, Armement, n°75, octobre 2001
- JOXE A., Dissuasion, NMD et TMD, Armement, n°75, octobre 2001

- NAQUET-RADIGUET Y., Réflexions sur la dissuasion nucléaire française au XXIème siècle, défense nationale, 58^{ème} année, mai 2002
- PASCALLON P., La dissuasion nucléaire a-t-elle encore un rôle à jouer ? , Défense, n°92, avril 2001
- TANDONNET J., La dissuasion nucléaire après le 11 septembre, défense nationale, 58^{ème} année, mai 2002
- TERTRAIS B., le concept nucléaire français dans le nouvel environnement stratégique, Armement, n°75, octobre 2001
- ZADRA R., L'intégration européenne et la dissuasion nucléaire après la guerre froide, Les Cahiers de Chaillot, novembre 1992, Institut d'Etudes et de sécurité de l'U.E.O.
- ZBIENEN R., Droit international et dissuasion nucléaire, défense nationale, 56^{ème} année, avril 2000

ARTICLES DE REVUES EN ANGLAIS

- BLANK S., Undeterred : The return of Nuclear War, Georgetown journal of international Affairs, été/automne 2000
- CROFT S., European Integration, Nuclear Deterrence and Franco-British Nuclear Cooperation, International Affairs, n°4, octobre 1996
- DELPECH T., Nuclear Weapons and the « New World Order » : Early Warning from Asia, Survival, hiver 1998/1999
- MIES R., The changing world of nuclear deterrence, Air Force Magazine, n°9, septembre 2001
- SCHELL J., The folly of Arms Control, Foreign Affairs, septembre/octobre 2000

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

I.Prééminence du nucléaire

1.La marginalisation du nucléaire	p5
1.1.Une instabilité chronique	p6
1.1.1.Multiplication des acteurs	p6
1.1.2.Des fractures profondes et vivaces	p7
1.2.Les nouvelles menaces	p9
1.2.1.un terrorisme d'un genre nouveau	p9
1.2.2.Les menaces biologiques et chimiques	p10
1.3.Le NMD	p11
1.4.Le primat économique	p12
1.5.Le nucléaire hors-la loi	p13
2.Un déclin contestable	p13
2.1.Le désarmement en panne	p14
2.1.1.Les raisons politiques	p14
2.1.2.Les impasses	p15
2.1.3.Les causes économiques du réarmement	p16
2.2.La prolifération des armes de destruction massive et des vecteurs	p16
2.2.1.La prolifération nucléaire	p16
2.2.2.La prolifération chimique	p17
2.2.3.La prolifération biologique	p18
2.2.4.Les missiles	p18

2.3.1.L'attitude de la Russie et des Etats-Unis	p19
2.3.2.La poudrière asiatique	p20

II.Le nucléaire au service de la stratégie européenne de la France

1.La stratégie de puissance de la France	p22
1.1.La stratégie générale : la recherche de l'équilibre	p22
1.2.L'ambition européenne	p23
1.3.Le nucléaire comme instrument de la stratégie européenne de la France	p24
2.L'européanisation du nucléaire	p25
2.1.Valoriser l'outil	p25
2.1.1.La modernisation	p26
2.1.2.La simulation	p27
2.1.3.Le désarmement et la lutte contre la prolifération	p28
2.2.L'Europe de la défense : une construction difficile	p28
2.2.1.L'équation militaire en Europe	p30
2.2.1.1.La guerre froide	p30
2.2.1.2.L'éphémère renaissance de l'U.E.O.	p32
2.2.1.3.La première guerre du Golfe et la nouvelle donne américaine	p33
2.2.1.4.Les crises de faible et moyenne intensité	p34
2.2.1.5.La politique européenne de sécurité et de défense	p35
2.3.Quel avenir pour une dissuasion nucléaire commune ?	p36
2.3.1.L'initiative française de « dissuasion concertée »	p36
2.3.2.Le bilatéralisme concerté	p37
2.3.2.1.L'axe franco-britannique	p37
2.3.2.2.L'axe franco-allemand	p38

2.3.3.La dissuasion nucléaire européenne demain	p40
2.3.3.1.Facteurs endogènes	p40
2.3.3.2.Facteurs exogènes	p41

CONCLUSION